

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique demande **12/13-1655_V1**

Remplace le Document Technique d'Application 12/13-1655

*Revêtement de sol PVC
PVC floor covering*

SAGA²

Relevant de la norme

NF EN 14041

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.GERFLOR.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 5 décembre 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 18 Juillet 2018. Le Procédé « SAGA² » présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé, sur ce produit, le Document Technique d'Application ci-après qui annule et remplace le Document Technique d'Application 12-13/1655. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description

Revêtement vinylique sur support à base de liège, présenté en dalles et destiné à la pose soit maintenue en plein soit collée en plein. Il est fabriqué essentiellement par enduction et calandrage et est constitué par :

- Une couche de finition photo-réticulée appliquée en usine ;
- Une couche de surface transparente en PVC ;
- Une couche médiane imprimée ;
- Une couche intercalaire calandree ;
- Une sous-couche en vinyl / liège.

Les dalles sont de dimensions 500 × 500 mm et ont une épaisseur totale de 4,60 mm.

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le coloris et le numéro de lot figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le produit « SAGA² » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux ayant au plus les classements suivants :

Support		SAGA ²	
		Neuf	Rénovation
Support béton / mortier de ciment / Asphalte		U4 P3 E2 C2	U4 P3 E2* C2
Support bois Chape sulfate de calcium		U4 P3 E1 C2	U4 P3 E1* C2
Planchers surélevés**	Béton / Aluminium / Acier	U4 P3 E2 C2	
	Bois / Plâtre / Sulfate de calcium	U4 P3 E1 C2	
Anciens revêtements : - Carrelage - Peinture de sol - Résine coulée - Revêtement de sol résilient ou dalle semi-plastique			U4 P3 E1/2* C2
E1, E2 : joints vifs * : Sans surclassement E du local. En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé ** : Seule la pose maintenue est autorisée			

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) sont visés. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé sont également visés.

Dans tous les cas, les planchers surélevés sont exclus en travaux de rénovation.

La pose collée des dalles SAGA² sur anciennes dalles vinyl-amianté est exclue.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Ce revêtement fait l'objet de rapports de classements européens de réaction au feu selon EN 13501-1 avec :

- Classement B_f-s1, valable en pose maintenue sur tous supports classés A1_f ou A2_f-s1 (rapport du LNE n° K051361-DE/10 du 13/10/2009) ;
- Classement C_f-s1, valable en pose maintenue sur supports bois avec extension aux supports classés A1_f ou A2_f-s1 (rapport du LNE n° K051361-DE/4 du 01/07/2009) ;
- Classement C_f-s1, valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports bois de masse volumique ≥ 510 kg/m³, avec extension aux supports classés A1_f ou A2_f-s1 de masse volumique ≥ 1200 kg/m³ (rapport du LNE n° P121022-DE/2 du 21/01/2014).

Acoustique

La performance revendiquée d'isolation acoustique au bruit de choc selon la norme NF EN ISO 717/2 est de 14 dB ± 2 dB.

Les dalles SAGA² font l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔL_w = 15 dB selon la norme NF EN ISO 717/2 (Rapport d'essais du CSTB N° AC09-26021512/1 du 15/07/2009), vérifiée au travers du suivi interne du laboratoire GERFLOR sur la performance acoustique d'atténuation du bruit de choc.

Données environnementales

Le revêtement de sol SAGA² ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Durabilité – Entretien

Les classements du § 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB 3782_V2 en vigueur.

La durabilité sera conditionnée par la mise en butée et le serrage des dalles de sorte à limiter les risques de déplacement.

Elle sera aussi conditionnée par le strict respect des conditions d'entretien, notamment de sorte à éviter l'infiltration d'eau et

l'accumulation de saleté sous les dalles de nature à nuire à la qualité de contact avec le support.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », soit à l'aide d'un produit de maintien soit par collage avec une colle à base de résine acrylique.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Le Cahier 3635_V2 du CSTB décrit les dispositions générales pour les sols existants.

Elle ne présente pas de difficultés particulières mais nécessite pour la pose une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère.

Un soin tout particulier doit être apporté lors de la pose des dalles afin de vérifier régulièrement et respecter la continuité et l'alignement des joints.

Les dalles sont maintenues en plein ou collées en plein à l'aide des produits de maintien ou de collage mentionnés dans le Dossier Technique.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées :

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Cas des dalles vinyl-amiante et produits associés contenant de l'amiante

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant devra être effectué, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Supports en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

La pose nécessite une température minimale de +15 °C du support et de l'atmosphère dans tous les cas.

2.33 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques du revêtement de sol SAGA² à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.34 Assistance technique

La Société GERFLOR assure une assistance à l'entreprise, sur demande, pour le démarrage de chantier.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 octobre 2025 (date de la fin de validité décidée en GS arrondie au dernier jour du mois).

*Pour le Groupe Spécialisé n°12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Modification par rapport au Document Technique d'Application précédent

Il s'agit d'une révision du Document Technique d'Application précédent 12/13-1655 sans modification de son domaine d'emploi.

Les colles ULTRABOND ECO-FIX de MAPEI, 930 LANKOCRYL FIX de PAREXGROUP, 915 LANKOCRYL PLUS de PAREXGROUP, U2100 d'UZIN et les primaires TEC 047 d'HB FULLER, PE 260 d'UZIN, ECOPRIM T de MAPEI, 165 PROLIPRIM UNIVERSEL de PAREXGROUP ont été rajoutés dans les préconisations de mise en œuvre.

3.2 Planchers surélevés et supports en panneaux dérivés du bois

De plus, dans le cas de la pose sur planchers surélevés, l'apparition du spectre des jonctions entre éléments, du fait des mouvements possibles des éléments du plancher, ne peut pas être exclue.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Revêtement de sol plombant à base de PVC sur support à base de PVC/liège destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

Il peut être collé en plein sur toute la surface.

2. Domaine d'emploi

Locaux ayant au plus les classements suivants :

Support		SAGA ²	
		Neuf	Rénovation
Support béton / mortier de ciment / Asphalte		U4 P3 E2 C2	U4 P3 E2* C2
Support bois Chape sulfate de calcium		U4 P3 E1 C2	U4 P3 E1* C2
Planchers surélevés**	Béton / Aluminium / Acier	U4 P3 E2 C2	
	Bois / Plâtre / Sulfate de calcium	U4 P3 E1 C2	
Anciens revêtements : - Carrelage - Peinture de sol - Résine coulée - Revêtement de sol résilient ou dalle semi-plastique			U4 P3 E1/2* C2
E1, E2 : joints vifs * : Sans surclassement E du local. En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé ** Seule la pose maintenue est autorisée			

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) sont visés. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (*Cahier 3606 du CSTB*) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé, est également visée.

Dans tous les cas, les planchers surélevés sont exclus en travaux de rénovation.

La pose collée des dalles SAGA² sur anciennes dalles vinyl-amiante est exclue.

3. Définition qualitative et quantitative

3.1 Type

Revêtement vinylique sur support à base de liège (EN 652) présenté en dalles, fabriqué essentiellement par enduction et calandrage ; il comprend :

- Une couche de finition photo-réticulée Protecsoil appliquée en usine ;
- Une couche de surface transparente en PVC ;
- Une couche médiane imprimée ;
- Une couche intercalaire calandree ;
- Une sous-couche en vinyl / liège.

3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Valeurs
Caractéristiques générales	
Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	500 x 500 5 595 (± 300)
Masse surfacique totale (g/m ²) – NF EN ISO 23997	4,60
Épaisseur totale	
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346	± 0,15
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	± 0,10
Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	
Caractéristiques de la couche de surface	
Épaisseur moyenne (mm)	0,65
Caractéristiques de la couche imprimée	
Épaisseur moyenne (mm)	0,10
Caractéristiques de la couche intercalaire calandree	
Épaisseur moyenne (mm)	1,85
Caractéristiques de la sous-couche vinyl / liège	
Épaisseur moyenne (mm)	2,00

3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	SAGA ²
Caractéristiques mécaniques selon M1 – NF 189	
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (daN/cm)	≥ 2
- sens de fabrication	≥ 2
- sens transversal	
Poinçonnement - ISO 23343-1	2,00 ± 0,20
- moyen sous charge à 15 secondes (mm)	
- rémanent à 150 minutes (mm)	≤ 0,20
Stabilité et cohésion	
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur (mm/m) NF EN ISO 23999	≤ 2,5
- Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 2
- Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance thermique	
- Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN ISO 10456 (m ² . K/W)	0,02
Acoustique	
Isolement acoustique – bruit de choc – NF EN ISO 717-2	14 dB ± 2

4. Présentation - Étiquetage

4.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

L'envers des dalles présente un grainage mécanique avec un dessin « chevron » qui donne le sens de fabrication.

4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 23 coloris. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

4.3 Éléments

Dalles de 500 x 500 mm.

4.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

5. Fabrication et contrôles

5.1 Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Grillon (84600) de la Société GERFLOR.

5.2 Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

6. Supports

6.1 Supports et préparation des supports

6.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques

6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 (avril 2007) « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606_V3 sont également visés.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi visé.

6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2 et repris ci-dessous :

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Les DPM (Documents Particuliers du Marché) indiquent les dispositions permettant de ne pas exposer le revêtement de sol PVC à des remontées d'humidité :

- Soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (voir NF DTU 26.2) ;
- Soit un système de sous-couche d'interposition spécifique bénéficiant d'un Avis Technique - cf. Avis Technique SPORISOL BATIMENT ;
- Soit la pose du revêtement sur une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour l'emploi revendiqué). Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé (voir la norme NF P 11- 213 Référence DTU 13.3).

Le choix de l'une des solutions techniques décrites ci-dessus est inscrit dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

6.113 Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2.

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur

localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

Fissures

Les fissures comprises entre 0,3 mm et 0,8 mm sont traitées conformément au §6.2.1.3 de la norme NF DTU 53.2.

Joint de support

Les joints de retrait et de construction sont traités conformément au § 6.2.1.5 de la norme NF DTU 52.3.

Les joints de dilatation sont respectés après nettoyage soigneux : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint (cf. Article 7.5).

Ragréage

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3.

Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012 après préparation du support (traitement des fissures et des joints, mise en œuvre d'une protection contre les remontées d'humidité le cas échéant) comme indiqué dans ce document.

6.12 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

6.121 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

6.122 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique/DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

6.123 Travaux préparatoires

Les prescriptions du §6.113 du présent document s'appliquent.

6.13 Supports neufs à base de bois

6.131 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

6.132 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

6.133 Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3.

Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012.

6.14 Chapes asphalte

6.141 Nomenclature

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document sont réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du fascicule 10).

L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

6.142 Exigences relatives aux supports

Cf. Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes.

6.143 Travaux préparatoires

Un enduit de ragréage ou de dressage adapté à cet usage et bénéficiant d'un certificat QB doit toujours être mis en œuvre sur la totalité de la surface.

6.15 Planchers surélevés neuf (à libre accès)

6.151 Nomenclature des supports

Les planchers surélevés (techniques) sont conformes à la norme NF DTU 57.1.

Seule la pose maintenue sur ces supports est autorisée.

6.152 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 57.1.

La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm.

Les éléments de plancher métallique surélevé doivent avoir subi un traitement de protection, soit par galvanisation, soit par électrodéposition, soit par revêtement organique approprié.

6.2 Supports en rénovation

6.2.1 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- Les supports à base de liants hydrauliques, décrits dans la norme NF DTU 53.2, après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant ;
- Les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF P 63-201 (DTU 51.1) ;
- Les anciens revêtements de sol conservés :
 - Sols en place : carrelage, sol résilient (en lés ou en dalles semi-flexibles), peintures / résine coulées, répondant aux exigences du *Cahier du CSTB 3635_V2 de 11/2012* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation » ;
 - Sols en place : dalles vinyl-amiante à l'exclusion du cas de la pose collée pour le nouveau revêtement.

6.2.2 Préparation

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012* « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation ».

Elle a pour objet :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

Dans le cas d'un ancien dallage (y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant.

Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 6.112.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- L'élimination des résidus de colle,
- La conservation ou la dépose de l'enduit existant, le cas échéant,
- La remise en conformité de la planéité du support :
 - Traitement des bosses par rabotage,
 - Traitement des flaches.

Après nettoyage soigneux du support, le ragréage ponctuel est réalisé comme suit :

- Sur support sec (taux d'humidité contrôlé comme indiqué à l'art. 6.112 inférieur à 4,5 %) :
- A l'aide d'un enduit de sol, certifié CSTB, au moins classé P3 (appliqué avec le primaire adapté) mis en œuvre conformément au *Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*.

Support à base de bois

Selon le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, la pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat QB (appliqué avec le primaire adapté) visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* (cf. § E2.1 travaux préparatoires).

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences de la norme DTU 51.3.

Dans le cas de la pose maintenue, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleurs supérieurs à 1mm,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Pour la pose collée, il convient de respecter les exigences de la norme DTU 51.3.

Carrelage existant

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

Si l'étude montre que moins de 10% de la surface présente des défauts, le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose maintenue.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou la profondeur des joints est supérieure à 2 mm et/ou les désaffleurs entre carreaux sont supérieurs à 1 mm sous la règle de 20 cm soit dans les joints (pose maintenue) ou sur la totalité de la surface (pose collée). Le certificat de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

Revêtements souples en lés

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée sur le principe décrit dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 6.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les zones décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage « QB », avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

Dans le cas des dalles vinyl-amiante (exclues en pose collée) :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Peinture de sol

Cf. *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012* : L'étude préalable comporte un examen visuel général.

Les zones avec défauts sont déposées par ponçage à sec ou grenailage.

Les peintures de sol conservées sont préparées par :

- Ponçage, puis lessivage.
- Si l'état du support est conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, le revêtement de sol est directement mis en œuvre.
- Si l'état du support n'est pas conforme aux critères du § 6 du *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012*, l'enduit de sol est mis en œuvre selon le § 7.

Sols en résines coulées

Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier 3635_V2 du CSTB de 11/2012*.

Voir paragraphe D page 12.

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont déposés en totalité.

6.3 Pose avec un produit de maintien

6.3.1 Matériaux associés

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur le support préparé et réceptionné conformément aux prescriptions des paragraphes 6.1 et 6.2 du présent document.

6.3.1.1 Sur supports maçonnés

Le fabricant du revêtement préconise les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion définis dans le tableau ci-après employé en simple encollage à raison de 150 à 200 g/m² avec une spatule dentée fine type A4 (spécification TKB).

Sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, suivre les indications du fabricant de colle (application préalable d'un primaire).

Nom	Fabricant/Distributeur
CG 100 DPA NF	SIKA-CEGECOL
ADHESI-TECH	BOSTIK
TEC 542	HB FULLER
ULTRABOND ECO-FIX	MAPEI
930 LANKOCRYL FIX	PAREXGROUP
U2100	UZIN

L'emploi de produits autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.

6.3.1.2 Sur panneaux dérivés du bois

Préparation du plancher avec un primaire et choix du primaire

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien selon les préconisations du fabricant.

Le primaire doit être choisi parmi ceux du tableau ci-après et être associé avec le produit de maintien

Nom	Fabricant/Distributeur
TEC 047	HB FULLER
PE 260	UZIN
ECOPRIM T	MAPEI
165 PROLIPRIM UNIVERSEL	PAREXGROUP

Choix et application du produit de maintien

Cf. § 6.3.11 « Sur supports maçonnés ».

6.3.2 Stockage et conditions de pose

Cf. § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007).

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être de + 15 °C.

6.3.3 Pose

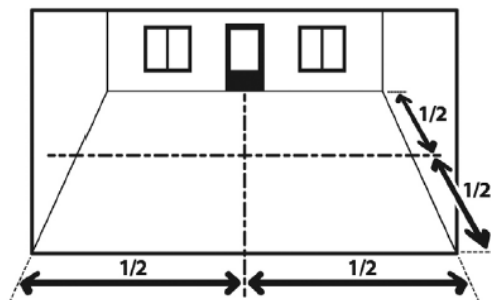
Cf. chapitre 6 et § 6.3.2 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi des fabricants de produit de maintien concernant notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

Tracer les axes de départ, pour la pose des dalles, suivant les impératifs schématisés ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle.



Les dalles sont posées à sens contrarié à 90° à joints vifs.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter (Cf. Annexe).

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement.

- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

6.3.4 Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) est possible. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (*Cahier 3606 du CSTB*) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

6.4 Pose collée en plein

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007) complétées, modifiées ou précisées comme suit :

La pose sur plancher surélevé et sur dalle vinyle amiante est exclue.

6.4.1 Matériaux associés

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Colles préconisées

Sur supports maçonnés

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type résines acryliques en dispersion aqueuse du tableau ci-dessous employées en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m² avec une spatule dentée type A2 (spécification TKB).

Nom	Fabricant/Distributeur
CG 100 TECHNIC	SIKA-CEGECOL
CG 100 HQT	SIKA-CEGECOL
POLYMANG SM CONFORT	BOSTIK (MANG)
MIPLAFIX 300 CONFORT	BOSTIK (MIPLACOL)
SADERTAC V6 CONFORT	BOSTIK (SADER)
TEC 522	HB FULLER
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP
THOMSIT K188E	HENKEL
UZIN KE 2000S	UZIN

L'emploi de colles autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.

Sur panneaux dérivés du bois

- Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de collage.
- Le primaire choisi parmi ceux du tableau ci-après et doit être associé avec le produit de maintien comme indiqué dans ce même tableau

Primaire	Colle	Fabricant
PRIMASOL R	PLASTIMANG S MIPLAFIX 120 SADERFIX T2	BOSTIK
CEGEPRIM RN	CG 100 TECHNIC	SIKA - CEGECOL
TEC 047	TEC 522	HB FULLER
PE 260	KE2000 S	UZIN
ECOPRIM T	ULTRABOND ECO 370	MAPEI
165 PROLIPRIM UNIVERSEL	915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP

L'emploi de colles autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.

- Collage du revêtement :

Utiliser une colle acrylique à faible teneur en eau à raison de 300 à 350 g/m² avec une spatule dentée type A2 (spécification TKB).

Sur revêtements conservés

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques définies dans le tableau ci-dessous, employées en simple encollage à raison de 200 g/m² environ, déposées à la spatule dentée type A4

Nom	Provenance
CG 100 TECHNIC	SIKA - CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	HB FULLER
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREXGROUP
THOMSIT K188E	HENKEL
KE 2000 S	UZIN

(recommandations TKB).

6.42 Stockage et conditions de pose

Cf. § 6.1.2 et 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007).

Les températures minimales nécessaires pour effectuer la pose doivent être de + 10 °C pour le support et pour l'atmosphère.

6.43 Pose

Cf. notamment le § 6.3 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol plastiques collés » (avril 2007).

Tracer les axes de départ, pour la pose des dalles, suivant les impératifs schématisés au § 6.33 :

- Centrer une rangée de dalles sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle.

Les dalles sont posées à sens contrarié à 90° à joints vifs.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement.
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

6.44 Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant classique à accumulation exécuté selon les normes NF DTU 65.14 ou NF P 52-302 (DTU 65.7) est possible. Cf. § 6.2.4 de la norme NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est possible, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

6.5 Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, le profilé CJ 20 avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple (Cf Annexe).

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

6.6 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement SAGA². (Cf Annexe)

6.7 Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

6.8 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissier

Le revêtement est découpé et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

7. Mise en service

Cf. § 8 de la norme NF DTU 53.2.

8. Assistance Technique aux entreprises

8.1 Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

8.2 Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

9. Entretien - Utilisation

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec serpillière essorée (tous les 2 à 3 jours) alterné avec balayage à sec journalier ;
- Entretien périodique : nettoyage par mono brosse basse vitesse avec disque rouge et détergent neutre pulvérisé ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition PROTECSOL.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privatifs et collectifs.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

- Classement B_{fl}-s1, valable en pose maintenue sur tous supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}-s1 (rapport du LNE n° K051361-DE/10 du 13/10/2009) ;
- Classement C_{fl}-s1, valable en pose maintenue sur supports bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}-s1 (rapport du LNE n° K051361-DE/4 du 01/07/2009) ;
- Classement C_{fl}-s1, valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports bois de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$, avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}-s1 de masse volumique $\geq 1200 \text{ kg/m}^3$ (rapport du LNE n° P121022-DE/2 du 21/01/2014).

Acoustique

- Les dalles SAGA² font l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 15 \text{ dB}$ selon la norme NF EN ISO 717/2 vérifiée au travers du suivi interne du laboratoire GERFLOR sur la performance acoustique d'atténuation du bruit de choc. (Rapport d'essais du CSTB N° AC09-26021512/1 du 15/07/2009).

Aptitude à l'emploi

- Comportement sous la chaise à roulettes (pose maintenue)
(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° PV/OR/09-249 du 6/11/2009).

C. Références

C1. Données Environnementales et Sanitaires¹

Le revêtement de sol SAGA² fait l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une autodéclaration.

Cette FDES a été établie le 12/2005 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtement de Revêtements de Sols et Murs (SFEC). Elle est disponible sur le site www.solspvcpro.com.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : début 2009.

Quantité posée : 100 000 m²/an.

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux et figures du Dossier Technique

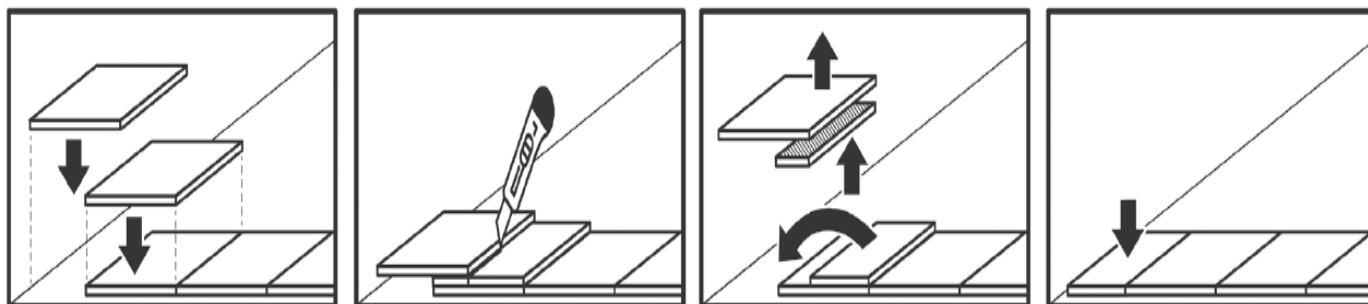


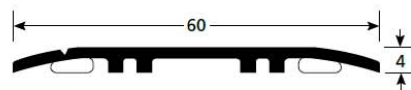
Figure 1 : Découpe périphérique des dalles SAGA²

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS

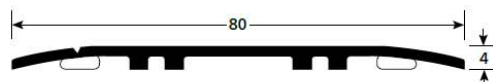


+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

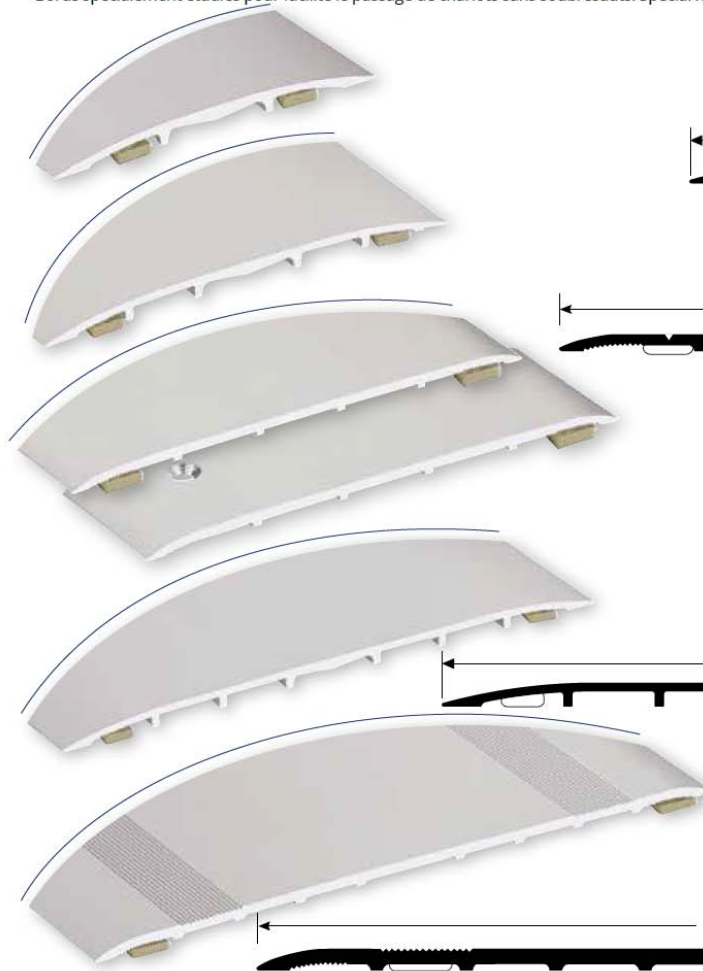


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

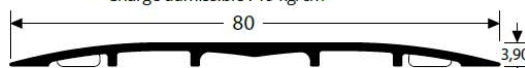
BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



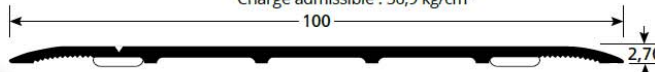
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

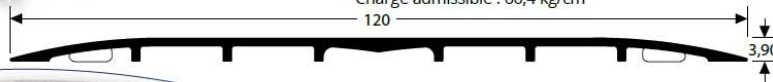


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

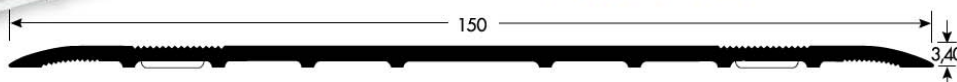
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

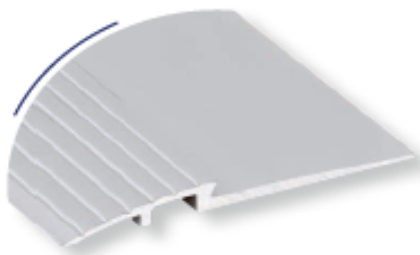


Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

Rampes d'accès

ROMUS®

● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



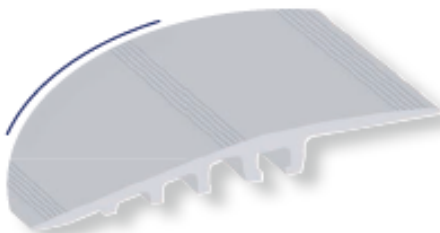
Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.

+ Pour îlots en magasin

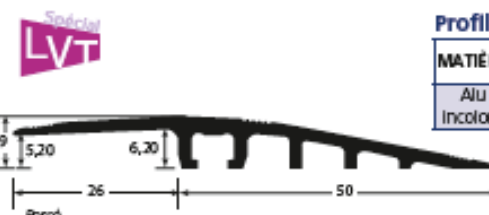


MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2695

● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles emboîtables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



MATIÈRE	LONG.
Alu	3 m
Incolore	2630

Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L
	4 x 50
	94129

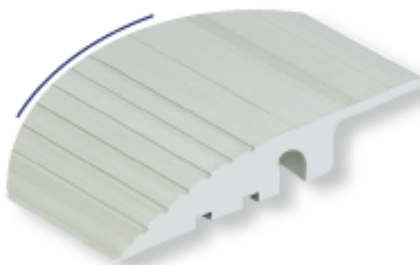


Angle sortant

Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connections.

● RAMPE D'ACCÈS 8 mm

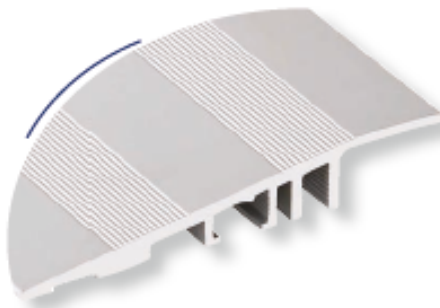


Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.

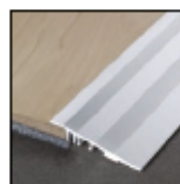


Alu brut	LONG. 3,00 m
Percé	2650

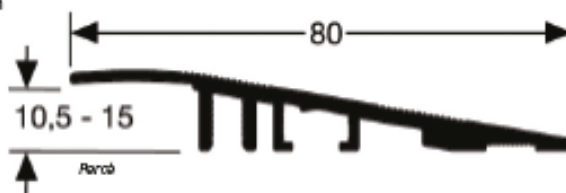
● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de trepalette, chariots, tauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)



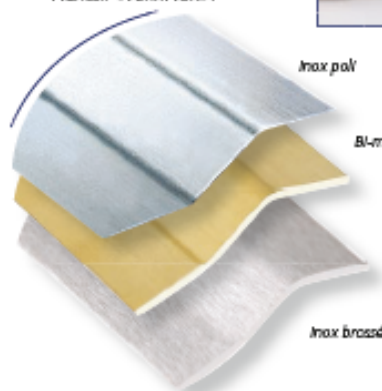
MATIÈRE	LONG.
Alu	2,70 m
Incolore	2621
Alu titane	2625

Différences de niveaux



D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



LIVRÉ EN VRAC

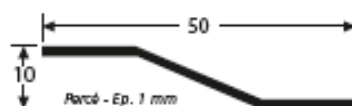
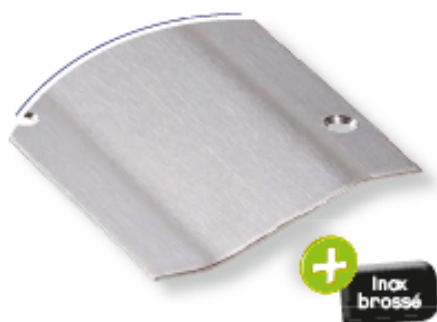
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE Ep 1 mm	
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	26 10
		Inox brossé	26 16
		Bi-métal	26 11
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	26 14
		Bi-métal	26 15
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	26 12
		Inox brossé	26 17
		Bi-métal	26 13

Livré sous gaine accrochable

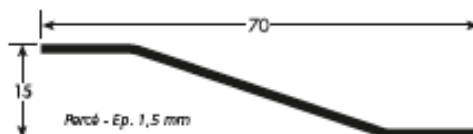
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

D.N. PERCÉES

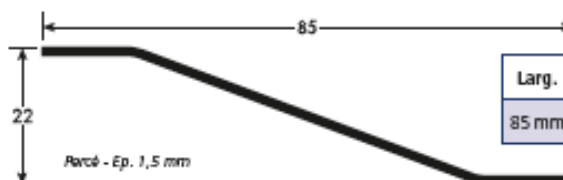
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



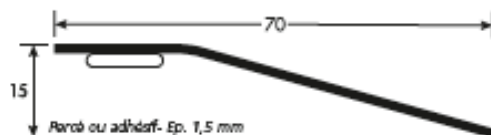
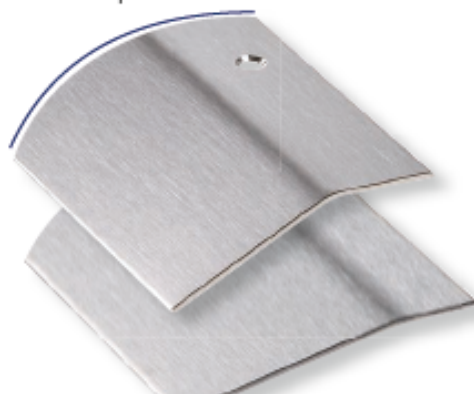
Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



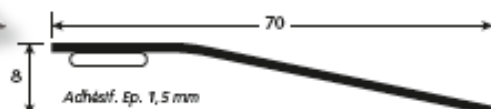
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matière	Longueur
70 mm.	Inox brossé	2,50 m
Percé		1928
70 mm. Adhésif		1929



Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927